



## **Questions et Réponses sur l'ASPARTAME**

### **Qu'est-ce que l'aspartame ?**

L'aspartame est un édulcorant intense et faible en calories dont le pouvoir sucrant est environ 200 fois plus supérieur à celui du saccharose (sucre de table).

### **Dans quels produits l'aspartame est-il utilisé ?**

L'aspartame est utilisé pour édulcorer une série d'aliments et de breuvages tels que des boissons, des desserts, des confiseries, de la gomme à mâcher, des yaourts, des produits hypocaloriques et amaigrissants ainsi que comme édulcorant de table. Après avoir fait l'objet d'évaluations de sécurité, son utilisation dans les aliments et comme édulcorant de table a été autorisée depuis plus de 20 ans et dans de nombreux pays partout dans le monde. Les consommateurs peuvent identifier les produits alimentaires contenant de l'aspartame en regardant la liste des ingrédients sur l'étiquette des produits. Comme tous les additifs alimentaires, l'aspartame s'est vu attribuer un « Numéro E » après son autorisation. Sa présence dans les aliments peut être indiquée soit par son nom (c'est-à-dire « aspartame ») soit par son numéro E-951.

### **Que devient l'aspartame dans l'organisme une fois ingéré ?**

Après avoir été ingéré, l'aspartame est métabolisé dans l'intestin en trois composés : *acide aspartique, phénylalanine et méthanol*. Ces trois substances sont normalement présentes dans l'organisme. L'aspartame en soi n'entre pas dans la circulation sanguine et ne s'accumule pas dans l'organisme.

Les trois produits de dégradation de l'aspartame sont également présents naturellement dans d'autres aliments et sont utilisés par l'organisme de la même façon que ceux qui proviennent d'aliments courants. Par rapport aux aliments courants, les quantités de ces

composés que nous ingérons via l'aspartame sont faibles. Par exemple, une portion de lait écrémé apporte environ six fois plus de phénylalanine et 13 fois plus d'acide aspartique qu'une quantité équivalente d'une boisson diététique édulcorée seulement avec de l'aspartame.

### **Quelles évaluations ont été menées dans le passé?**

Des recherches approfondies sur l'aspartame et ses produits de dégradation ont été menées au cours d'études expérimentales animales et humaines, d'études de consommation et d'une surveillance post-commercialisation. En complément de plusieurs évaluations de sécurité approfondies menées par le passé, le Comité scientifique de l'alimentation humaine (SCAH)<sup>1</sup> a examiné, en 2002, toutes les données, originales et plus récentes, sur l'aspartame et a conclu que l'aspartame est sûr pour la consommation humaine.

### **Pourquoi l'aspartame a-t-il soulevé des questions par le passé ?**

Avant son autorisation et depuis sa mise sur le marché, la sécurité de l'aspartame a suscité beaucoup d'intérêt et de controverses. Les questions se sont d'abord posées au sujet des premières expérimentations sur les animaux de laboratoire utilisées pour évaluer la sécurité de l'aspartame. Des recherches approfondies sur l'aspartame ont été menées par de nombreux organismes réglementaires et consultatifs nationaux et internationaux. Toutes les recherches ont conclu que les preuves scientifiques étaient suffisantes pour confirmer que l'aspartame est sûr pour la consommation humaine.

### **Pourquoi l'aspartame a-t-il soulevé de nouvelles questions ?**

En juillet 2005, la Fondation européenne Ramazzini, établie à Bologne (Italie), a informé le grand public à propos d'une vaste étude menée sur toute la durée de vie de rats entre 1997 et 1999. Sur la base de leurs résultats, les experts scientifiques de la Fondation européenne Ramazzini ont considéré que l'aspartame pouvait provoquer le cancer et que son utilisation dans les aliments devait être reconsidérée. L'EFSA a pris ces résultats au sérieux et a requis que la Fondation européenne Ramazzini lui fournisse les données complètes disponibles afin de permettre au groupe scientifique AFC<sup>2</sup> de l'EFSA de les examiner.

---

<sup>1</sup> Le Comité scientifique de l'alimentation humaine (SCF) était l'ancien comité scientifique de l'Union européenne jusqu'à la création de l'EFSA en 2002.

<sup>2</sup> Groupe scientifique sur les additifs alimentaires, les arômes, les auxiliaires technologiques et les matériaux en contact avec les aliments (AFC).

### **Quelle a été la réaction de l'EFSA ?**

L'EFSA a immédiatement entamé l'évaluation de ces nouveaux résultats et a demandé à avoir accès à des données supplémentaires qui n'avaient pas été publiées afin de pouvoir effectuer ce travail après des discussions avec la Fondation européenne Ramazzini en juin 2005. L'EFSA a reçu le rapport de l'étude en décembre 2005 et les données supplémentaires au mois d'avril 2006. Dans son évaluation des risques, le groupe scientifique a également pris en compte les données étendues antérieures de sécurité disponibles. Le groupe AFC a adopté son avis le 3 mai 2006 et celui-ci est disponible sur le site internet de l'EFSA à l'adresse suivante :

[http://www.efsa.eu.int/science/afc/afc\\_opinions/1471\\_fr.html](http://www.efsa.eu.int/science/afc/afc_opinions/1471_fr.html)

### **Quelles ont été les conclusions de l'EFSA ?**

Le groupe scientifique a conclu que, sur base de toutes les preuves actuellement disponibles, tant celles provenant de l'étude menée par la Fondation européenne Ramazzini que celles provenant d'autres études récentes et d'évaluations précédentes, il n'y a pas de raison d'examiner encore l'avis scientifique précédent sur la sécurité de l'aspartame ni de revoir la dose journalière acceptable (DJA)<sup>3</sup> d'aspartame de 40 mg/kg de poids corporel.

Seul un résultat provenant de l'étude a été considéré comme devant faire l'objet de recherches ultérieures. Il s'agit de la faible incidence de tumeurs malignes des nerfs périphériques observée chez les animaux nourris avec de l'aspartame. Malgré le nombre très bas de tumeurs, l'incertitude quant à leur diagnostic et le manque de relation clairement établie avec la dose d'aspartame, le groupe scientifique a estimé que ce résultat ne pouvait être complètement évalué que par un examen indépendant par des pairs des tissus pertinents.

### **Est-il sûr de consommer des produits contenant de l'aspartame?**

D'après les évaluations approfondies menées précédemment et le nouvel avis émanant du groupe AFC, l'EFSA considère que l'aspartame reste sûr pour la consommation humaine et qu'il n'y a pas de bases scientifiques pour reconsidérer son utilisation dans les aliments. Sur la base de l'évaluation du groupe, l'EFSA ne voit pas de nécessité pour les consommateurs qui choisissent de consommer des produits contenant de l'aspartame de changer leurs habitudes alimentaires.

---

<sup>3</sup> La dose journalière acceptable (DJA) est une estimation de la quantité d'un complément alimentaire qui peut être ingérée quotidiennement sans risque appréciable pour la santé. La DJA est exprimée sur base du poids corporel et calculée sur une durée de vie (*JECFA – Joint FAO/WHO Expert Committee on Food Additives – Comité conjoint FAO/OMS d'experts sur les compléments alimentaires*).

**La sécurité de l'aspartame a été remise en question dans le passé. Comment l'EFSA garantit-elle l'indépendance de son avis scientifique ?**

L'indépendance des experts scientifiques et de toutes les personnes impliquées dans les activités de l'EFSA est assurée par leur obligation de faire une déclaration d'engagement d'indépendance ainsi qu'une déclaration d'intérêt. Ces déclarations sont renouvelées chaque année et publiées sur le site internet de l'EFSA. En plus de ces déclarations annuelles, les membres du Comité scientifique et des groupes scientifiques, les experts externes participant aux groupes de travail et le personnel de l'EFSA déclarent à chaque réunion tout intérêt qui pourrait porter préjudice à leur indépendance par rapport aux points de l'ordre du jour. L'EFSA veille constamment à identifier les conflits potentiels en reconnaissant que les experts scientifiques de haut niveau en Europe ne peuvent acquérir leur expertise que s'ils sont actifs dans leur domaine.

**Qui réglemente l'utilisation de l'aspartame au sein de l'UE ? Quel est le rôle de l'EFSA ?**

Le rôle de l'EFSA est de fournir des avis scientifiques indépendants en réponse à des questions posées par les gestionnaires des risques en matière de sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale et de communiquer son conseil au grand public. C'est dans ce contexte que le groupe scientifique AFC a mené une évaluation de l'étude sur la carcinogénicité de l'aspartame effectuée par la Fondation européenne Ramazzini.

L'Autorité n'autorise ni n'interdit l'utilisation de substances dans les aliments. Il est de la responsabilité des gestionnaires des risques au sein de la Commission européenne, du Parlement européen et des États membres de l'UE de définir et d'adopter les mesures requises en temps voulu en tenant compte de du conseil scientifique et d'autres considérations.

**Pour les questions provenant des médias, veuillez contacter :**

Courriel : [Press@efsa.eu.int](mailto:Press@efsa.eu.int)

Carola Sondermann, attachée de presse senior

Tél : +39 0521 036 294

ou

Anne-Laure Gassin, Directrice de la communication de l'EFSA

Portable : +39 348 640 34 34